



Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 05/11/2023

Enquête Publique sur la révision du PLU de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

- Orientations d'Aménagement et de Programmation N°3 Secteur Gare -

Objet : Observations du Comité des Usagers du RER B en Vallée de Chevreuse sur le projet de révision du P.L.U. de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur,

Saint-Rémy-lès-Chevreuse, par son appartenance au Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, est un territoire à fort impact touristique.

Le secteur de la gare, situé à proximité du centre-ville et de la maison de l'écomobilité représente un enjeu de visibilité majeure pour l'image de la commune, en plus de l'enjeu que représente ce pôle multi modal, porte d'entrée du Parc Naturel de la Haute-Vallée de Chevreuse, un des principaux poumons verts de la Région Île-de-France.

Ce pôle gare est en effet, en plus de la mobilité pendulaire qu'il connaît les jours de semaine, très fréquenté le week-end par les nombreuses familles, randonneurs, cyclistes, qui viennent se détendre et s'oxygéner dans notre belle région.

Si l'on ajoute à cela l'urgence climatique dont nous voyons déjà les effets (pour rappel, le déraillement du RER B en juin 2018, en sortie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse), l'enjeu environnemental est avant tout celui de la commune et des conditions de vie que nous léguerons aux générations à venir.

A cet égard, il est primordial, qu'une évaluation environnementale soit réalisée en tenant compte des recommandations de l'Autorité environnementale (cf. Avis-PPA-MRAe.pdf / N°MRAe APPIF-2023-083 en date du 27/09/2023).

Dans le cadre de ce PLU, une des OAP du projet prévoit, face à la gare, « un front bâti » d'environ 140 logements sur une hauteur de 15 mètres, véritable barre visuelle, sans qu'il y soit question de la moindre végétalisation, nécessité actuelle en raison du changement climatique. Dans quelle mesure ce projet s'inscrit-il en cohérence avec la Charte du PNR et de l'image attendue de la porte d'entrée dans un Parc Naturel ?

Cette construction ainsi que le projet de parking semi-enterré en zone sud-est du secteur gare auront pour conséquence directe une intensification du trafic en tout genre (bus, piétons, voitures et vélos) et sans aucun doute, un impact environnemental.

De plus, la création d'une voie partagée (véhicules motorisés, piétons et vélos) sur une largeur de 10 mètres sur la rue Ditte (d'une largeur déjà très limitée) nous laisse craindre un accroissement des risques d'accidents.

Là aussi, il convient de se conformer aux recommandations de l'avis du PNR en date du 4 juillet 2023 (Avis-PPA-PNR.pdf) » :

○ *OAP secteur Gare*

Concernant les façades, la hauteur de 15m semble trop importante. Il conviendrait de la limiter à 12 mètres maximum. De plus, il serait pertinent d'ajouter à l'OAP des préconisations quant au traitement de ce front bâti de façon notamment à éviter une trop forte homogénéité des formes architecturales. La largeur de 10 mètres paraît particulièrement importante pour une voie partagée. Il conviendrait de préciser son organisation et son aménagement.

Le diagnostic est très rapide sur la partie Mobilité. Certains éléments sont manquants comme notamment la description de l'Aiguillage/Maison du Tourisme et de l'Eco mobilité. Le diagnostic pourrait notamment s'appuyer sur le travail qui a été mené dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable de la CCHVC.

La réorganisation de ce secteur ne peut également s'envisager sans tenir compte d'une étude complète incluant le projet d'aménagement du pôle gare, en partenariat, avec le cofinanceur Île-de-France mobilités, et devra contenir une étude de flux.

Cela nous semble une opportunité pour renforcer l'importance des usagers dans l'environnement de la gare. Ces 2 projets sont indissociables pour une cohésion fonctionnelle du quartier.

A noter également, le développement du télétravail ainsi que celui de la transformation énergétique, et des différents modes de déplacement qui devront être pris en compte, avec, la nécessité de prévoir des aires de dépose-minute, aires de covoiturage, aires de recharge électrique, parking sécurisé pour les vélos, aires de stationnement trottinettes, etc, ...

Il est par ailleurs, important, pour ne pas saturer ce pôle, de maintenir le parking de la poste, pour les Saint-Rémois situés côté nord et venant des quartiers les plus éloignés. Rendre difficile l'accès à la gare et supprimer les petits parkings disséminés, finira de dissuader de se rendre en centre-ville, de prendre le RER et faire vivre les quelques commerces !

Concernant l'accès supplémentaire route de Limours, demandé depuis de nombreuses années par notre association, il est d'autant plus important qu'un train sur 2 arrive ou part du quai central, obligeant les voyageurs à contourner le quai 2 qui longe la gare. Ce nouvel accès proche du croisement de la RD 938 avec « la voie partagée », tel que défini dans le projet, aura, là aussi, un impact sur la régulation du trafic routier.



Route de Limours

A ce sujet, le commissaire Enquêteur, Georges-Michel Brunier, à l'issue de l'enquête publique de 2018 sur le projet RATP de voies de garage supplémentaires en gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, avait d'ailleurs conclu :

« la réalisation de l'accès du public à la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse est sans relation avec le projet de création de voies de garage et doit être entrepris au plus tôt. »

A ce jour rien n'est fait !

REVALORISER LE SECTEUR DE LA GARE

Le COURB demande également d'implanter dans ce secteur de la vie locale et notamment d'envisager un pôle détente plutôt que de réfléchir uniquement en termes d'habitat.

Nous attendons avant tout, que cette révision de PLU soit l'occasion de redonner un nouveau visage au quartier de la gare RER, et laisser ainsi la place à un nouveau quartier doté de tous les agréments d'un secteur de centre de commune situé dans un Parc naturel.

Dans l'esprit de ce réaménagement cible, nous souhaitons que la part belle soit laissée aux flux doux (piétons, cyclistes et transports en commun) et au développement de la vie économique et touristique en permettant l'implémentation de lieux de détente, de commerces artisanaux et de restauration en terrasse (inexistants à ce jour), dans ce pôle stratégique d'entrée du PNR.

Nous souhaitons ainsi que le PLU soit un vecteur garantissant le bien être, et la vie de façon apaisée avec de petits logements bien intégrés, des commerces et des services tels qu'attendus sur ce genre de pôle. Nous souhaitons qu'une véritable liaison piétonne relie le parvis de la gare et le cœur de ville, via une esplanade arborée et agréable pour permettre à tous, locaux ou passagers, de profiter des lieux à l'occasion d'un pause conviviale.

Ce réaménagement pourrait être également l'occasion d'y prévoir des points de vente des produits locaux.

Exemple de projection réalisée par l'architecte Thibaud CHAUDAN, dans le cadre de son projet de fin d'études réalisé en lien avec l'Association Ensemble pour un Autre Cœur de Ville (EPAC) :



Enfin, il conviendra d'embellir l'accès principal aux quais, actuellement bordé des bennes à poubelles de la RATP, qui débordent régulièrement.



COMité des Usagers du R.E.R. B en Vallée de Chevreuse (COURB)
Maison pour tous des Amonts – Avenue de Saintonge - 91940 LES ULIS
ou Hôtel de ville – 2, rue Victor Hugo - 78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

La révision du PLU peut être ainsi une belle occasion de redonner un nouveau visage à la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, mais cette révision doit être, avant tout :

- en harmonie avec la Charte du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse,
- source de préservation de l'environnement et du renforcement de la végétalisation, dans le respect des recommandations de l'Autorité environnementale,
- une réponse aux besoins des concitoyens émis directement ou via les associations,
- séquencée après la relance de l'avant-projet prévu avec Ile-de-France Mobilités, pour la partie Pôle gare.

L'enjeu est bien celui de l'avenir de Saint-Rémy et des générations à venir.

Pour toutes ces raisons, notre association dépose un AVIS DEFAVORABLE concernant le projet d'OAP du secteur Gare tel que présenté.

Vous remerciant pour la prise en considération de ces remarques et attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Marie-Hélène WITTERSHEIM, Présidente du Comité
des Usagers du RER B en Vallée de Chevreuse (COURB)

